

# Profil d'enseignement



Catégorie Paramédicale  
Spécialisation interdisciplinaire en gériatrie  
et psychogériatrie

<b>Secteur</b>	2 : La santé
<b>Domaine</b>	15 : Sciences de la santé publique
<b>Niveau CFC</b>	Bachelier professionnalisant, niveau 6
<b>Implantation</b>	Campus Provincial Salzinnes – rue Henri Blès 188-190

Date de prise d'effet : 14/9/2016

**Dernière mise à jour : 16/11/2016**

La dernière version est disponible sur [WWW.HEPN.BE](http://WWW.HEPN.BE)

# **1) Présentation de la formation**

## **1. Profil professionnel**

L'étude du vieillissement et des possibilités d'espérance de vie met en évidence de nouveaux besoins en matière de soins et de prise en charge des personnes âgées.

Les besoins de santé des personnes âgées présentent de multiples dimensions et demandent la création d'un réseau d'intervenants capables d'utiliser leurs propres compétences pour construire et appliquer en synergie un projet de soins adapté.

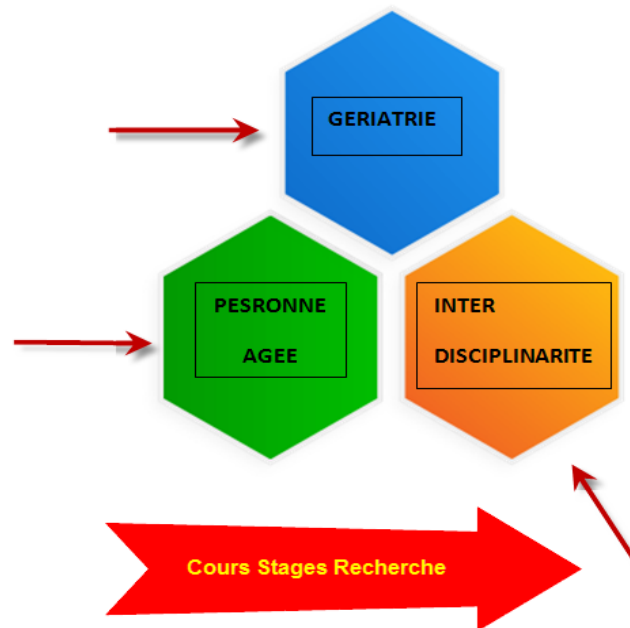
Le secteur des personnes âgées doit répondre à de nombreux enjeux : santé, logement, maintien à domicile, soutien des aidants proches, précarité sociale , maltraitance, formation du personnel, etc...

Les projets institutionnels, publics, privés ou citoyens ne cessent de se développer d'année en année. Afin de soutenir et réaliser ces projets, le secteur a besoin de professionnels compétents, prêts à promouvoir l'innovation et le changement dans une perspective d'amélioration de la prise en soins des personnes âgées. Se former dans ce secteur c'est donc s'ouvrir des portes pleines de découvertes, d'opportunités et d'enrichissements professionnels !

### **La formation**

La spécialisation est accessible aux diplômés de l'enseignement supérieur, catégorie paramédicale, aux porteurs du titre de kinésithérapeute et, après étude du dossier, aux diplômés des catégories sociale et pédagogique.

La spécialisation en gériatrie et psycho-gériatrie vise à développer 3 axes de formation. Le premier étant la personne âgée et ses différentes réalités d'ordre biologique, psychologique et social. Le second axe concerne la discipline nommée « gériatrie » ou plus précisément l'art de prendre soin de l'homme âgé : méthodes, pratiques, outils et connaissances. Le dernier de ces axes est lié à l'interdisciplinarité : qui sont ces autres professionnels? quels sont leurs objectifs et comment bien travailler ensemble au bénéfice de nos aînés ?



Ces 3 axes de formations seront développés selon trois approches : les cours, les apprentissages cliniques (stages) et enfin, les recherches personnelles. Ce dernier point est particulier et nécessite quelques explications. La gériatrie étant une discipline relativement récente et en constante évolution ; les réponses à apporter aux problématiques rencontrées évoluent avec le temps. Tout au long de votre parcours professionnel, vous serez donc amenés à faire face à ces changements et à suivre l'évolution de la discipline. De plus, les problématiques rencontrées sont multiples et les réponses proposées doivent tenir compte au mieux de la spécificité de la situation. Enfin, l'année de spécialisation est organisée en pluridisciplinarité. Or chaque profession se doit de développer également des approches spécifiques à sa discipline.

Les recherches personnelles permettent ainsi de développer certaines compétences mais aussi de faire de cette année, une année différente pour chacun. Les recherches personnelles sont un espace de liberté dans lequel vous pourrez approfondir les problématiques ou approches qui vous tiennent à cœur. Les recherches personnelles se font dans le cadre d'un nombre important de travaux exigés au travers des différentes activités d'apprentissage.

En ce qui concerne les débouchés, les professionnels de la santé pourront travailler en :

- Milieu **hospitalier** : gériatrie, psychogériatrie, revalidation, liaison gériatrique,

hospital de jour gériatrique...

- Milieu **extra hospitalier**: coordination, soins à domicile, maison de repos, maison de repos et de soins, cantou, ...

## 2. Compétences et capacités visées

(Extraites du référentiel de compétences de l'ARES)

Compétences	Capacités
S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle	Construire son projet d'apprentissage dans une perspective de croissance professionnelle
	Evaluer ses savoirs et ses pratiques
	Actualiser ses connaissances et ses pratiques
	Utiliser les données fiables de la recherche actuelle
	Innover et faire évoluer les pratiques
Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires	Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité
	Respecter les règles déontologiques propres à la profession
	Intégrer une démarche éthique dans le respect du projet de vie
Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives	Promouvoir la démarche qualité
	Assurer la participation de tous les acteurs dans les prises de décisions relatives à la gestion quotidienne
	Développer la collaboration interdisciplinaire
	Accompagner les apprenants
	Gérer les ressources matérielles
	Assurer le suivi administratif
Concevoir des projets d'interventions interdisciplinaires adaptés à la complexité des situations	Recueillir les données spécifiques relatives à la situation
	Etablir un bilan à partir de l'analyse des données
	Planifier en collaboration un programme d'interventions tenant compte des priorités d'action
	Evaluer le processus et les résultats de l'intervention
Communiquer de manière professionnelle	Développer des modes de communication différenciés et adaptés dans une perspective thérapeutique et d'accompagnement
	Renforcer le pouvoir agir des personnes âgées, de leur entourage et de la communauté

	Partager de manière constructive en interdisciplinarité
	Animer une réunion
	Rédiger un rapport
Réaliser les interventions spécifiques à son domaine professionnel	Opérationnaliser un projet d'intervention individuel et /ou collectif
	Adapter les interventions

### **3. Passerelles**

**Les titulaires de la spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie ont accès :**

A l'université moyennant la vérification de l'acquisition des matières pré requises pour les études visées (examen organisé par l'université ou inter universitaire), un complément possible de maximum 15 crédits OU la réussite d'une année d'études préparatoires de maximum 60 crédits :

Au Master en Sciences de la santé publique